



Divorce sans contrat de mariage

Par **Pinzon Gil**, le 10/09/2009 à 11:53

Bonjour,

Je suis marié et je n'ai pas de contrat de mariage, je suis propriétaire d'appartement que j'ai acheté bien avant mon mariage en cas de divorce suis- je obligé de partager cet appartement. Merci de votre aide

Par **cloclo7**, le 10/09/2009 à 13:16

Non vous n'êtes pas obligé de partager votre appartement puisque c'est un bien propre par contre s'il constitue le logement familial il peut très bien être attribué au parent qui a la garde de l'enfant.

Par **Pinzon Gil**, le 10/09/2009 à 13:46

Merici de votre réponse